

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le deuxième mardi du mois, soit le 14 mai 2024 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

**Présents :**

Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Catherine Conroy	Conseillère siège	5

**Absents :**

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
David Dumont	Conseiller siège	3
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

**Assistaient également à la session :**

Milaine Charron Directrice générale et greffière-trésorière

---

**PROCÈS-VERBAL**

---

**1. PRÉLIMINAIRE**

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 14 mai 2024
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024
- 2.2 Parc National des Dunes-de-Tadoussac
- 2.3 Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques
- 2.4 Semaine québécoise des personnes handicapées
- 2.5 Annulation d'une résolution et nomination de trois membres au conseil d'administration de l'OMH

**3. GESTION FINANCIÈRE**

- 3.1 Acceptation des comptes à payer d'avril 2024
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles d'avril 2024
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois de mai 2024
- 3.4 Engagement de M. Martin Tremblay entretien paysager
- 3.5 Engagement de M. Martin Tremblay entretien ménager
- 3.6 Engagement de M. Gaétan Imbeault entretien et embellissement
- 3.7 Ouverture de soumissions, achat d'un camion
- 3.8 Envoi de dossiers de non-paiement de taxes à l'huissier

**4. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 4.1 Mandat à la directrice générale pour faire une demande d'aide financière pour le projet pavage du pont Rivière-Colombier en forêt
- 4.2 Mandat à la directrice générale pour faire une demande d'aide financière pour le projet des sentiers pédestres
- 4.3 Location de toilettes chimiques pour l'Anse-à-Norbert
- 4.4 Concours maison fleuris

**5. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 5.1 Avis de motion du règlement 2024-03
- 5.2 Dépôt du projet de règlement 2024-03

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

- 6.1 Mandat à la directrice générale pour faire une demande d'aide financière en vitalisation pour l'achat d'un réfrigérateur, une cuisinière et une enseigne pour la nouvelle salle communautaire de Colombier
- 6.2 Mandat à Jérôme Dubé-Vallée, préposé aux loisirs et culture pour faire une demande d'aide financière pour le projet surface multisport (dekhockey)
- 6.3 Acceptation de la soumission de Communication RFTECH Inc. pour le remplacement de la tour de communication incendie

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. FERMETURE**

---

**OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE**

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

**VÉRIFICATION DU QUORUM**

Quatre membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

**2024-05-14-59**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 MAI 2024**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE l'ordre du jour du 14 mai 2024 soit accepté tel que proposé.

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-60**

**INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES**

Madame Catherine Conroy propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

**2024-05-14-61**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 9 AVRIL 2024**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 9 avril 2024 soit accepté tel que proposé.

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-62**

**PARC NATIONAL DES DUNES-DE-TADOUSSAC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac a adopté une résolution visant à appuyer le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, visant la création du parc national des Dunes-de-Tadoussac,

CONSIDÉRANT QUE la création du parc national des Dunes-de-Tadoussac est importante pour la municipalité de Tadoussac, car celle-ci considère que les retombées économiques touristiques et de partenariat s'inscrivent dans une démarche positive de développement pour la collectivité locale et régionale ;

CONSIDÉRANT QUE les parcs nationaux du Québec sont des aires protégées dont l'objectif est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil de la municipalité de Colombier est tout à fait favorable au projet Parc national des Dunes-de-Tadoussac.

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-63**

**MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES**

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte ;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge ;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie ;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période qu'auparavant avec cette maladie ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques ;

QUE le conseil municipal de Colombier encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-64**  
**RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES**  
**DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE**  
**DES PERSONNES HANDICAPÉES**

CONSIDÉRANT QUE l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT QUE 21% de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon *l'Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2024 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE la municipalité de Colombier souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle du village dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-65**  
**ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2024-04-09-47, NOMINATION DE TROIS**  
**MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH**

CONSIDÉRANT QUE trois postes représentant la municipalité de Colombier au sein du conseil d'administration de l'OMH sont échus ;

CONSIDÉRANT QU' une résolution portant le numéro 2024-04-09-47 nommait trois personnes au sein du conseil, soit Madame Dalilas Tremblay, madame France Tremblay et madame Louise Lefrançois pour occuper les postes échus ;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Laprise, dont elle occupait le poste d'administratrice au sein du conseil de l'OMH étant à sortir, a manifesté son intérêt à demeurer au sein du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Lefrançois s'est retirée ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal annule la résolution portant le numéro 2024-04-09-47 qui nommait trois personnes aux postes à combler ;

QUE les personnes nommées au sein du conseil d'administration de l'OMH soient, madame Dalilas Tremblay, madame France Tremblay et madame Sylvie Laprise.

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-66**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2024**

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois d'avril 2024 s'élèvent à 154 129.90 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE les comptes à payer du mois d'avril 2024 soient acceptés pour un montant de 154 129.90 \$.

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-67**

**ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES D'AVRIL 2024**

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 26 847.27 \$ pour le mois d'avril 2024 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois d'avril 2024, pour un total de 26 847.27 \$ ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

---

Claire Savard, maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS**

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
Milaine Charron  
Directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité de Colombier

**2024-05-14-68**  
**ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MAI 2024**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois de mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois de mai 2024 énuméré ci-dessous totalise 1 696.46 \$ ;

<b>Nom du fournisseur</b>	<b>Description des dépenses</b>	<b>Montant</b>
Centre d'étude collégiale de Forestville	Don	300 \$
Association du Cancer Est-du-Québec	Don	200 \$
Les attaches A.L.	Grande tobe à feu avec logo	700 \$
Lettrage Michel Labonté	Affiche salle communautaire	496.46 \$
	<b>Total :</b>	<b>1 696.46 \$</b>

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

\_\_\_\_\_  
Claire Savard, maire

**2024-05-14-69**  
**ENGAGEMENT DE MONSIEUR MARTIN TREMBLAY**  
**ENTRETIEN PAYSAGER**

CONSIDÉRANT QUE l'été arrive à grands pas, il est tant de procéder à l'embauche de notre préposé à l'entretien paysager, monsieur Martin Tremblay ;

CONSIDÉRANT QUE la date d'embauche de Monsieur Tremblay est fixée au 13 mai 2024 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte que l'engagement de Monsieur Martin Tremblay soit fait en date du 13 mai 2024 à 10 heures semaine et selon la politique salariale de la municipalité de Colombier.

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-70**  
**ENGAGEMENT DE MONSIEUR MARTIN TREMBLAY**  
**PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Laramée a dû quitter son poste pour des raisons de santé,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Colombier a publié des avis d'offre d'emploi pour le poste de préposé à l'entretien ménager au journal, Haute-Côte-Nord, sur la page Facebook et sur le site de la municipalité de Colombier ;

CONSIDÉRANT QU' un seul candidat s'est manifesté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte l'engagement de Monsieur Martin Tremblay en date du 13 mai 2024 à 12 heures semaine au poste de préposé à l'entretien ménager, selon la politique salariale de la municipalité de Colombier.

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-71**  
**ENGAGEMENT DE MONSIEUR GAÉTAN IMBEAULT**

CONSIDÉRANT QU' au début du printemps, nous précédon à l'engagement du préposé à l'entretien et à l'embellissement, monsieur Gaétan Imbeault ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE nous engagions monsieur Gaétan Imbeault à partir du 6 mai 2024 à 36 heures semaine et selon la politique salariale de la municipalité de Colombier ;

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-72**  
**ACHAT D'UN CAMION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour l'achat d'un camion modèle 1500 ou F-150 avec cabine double, automatique et 4 X 4 ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissionnaires, soient Chrysler Chicoutimi et Ford Jean Dumas de Baie-Comeau ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est fait le 25 avril 2024 à 10h01 et à la suite d'une vérification des deux documents soumis, les deux se sont avérés conformes au devis ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accorde l'achat d'un camion au plus bas soumissionnaire, soit Chrysler Chicoutimi au montant de 51 356.39 \$ taxes en sus, aux conditions décrit dans le devis descriptif du soumissionnaire ;

QUE le montant de 59 047.014 \$ taxes comprises, soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-73**  
**DOSSIERS À REMETTRE À L'HUISSIER**

CONSIDÉRANT QU' après une vérification des comptes à recevoir, la directrice générale et greffière-trésorière a remis au conseil municipal, les dossiers en retard de paiements de taxes de 2022 et 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder ainsi contre les propriétaires à défaut de façon à assurer une saine gestion et l'équité pour nos contribuables ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte que la directrice générale et greffière-trésorière achemine à l'huissier, les dossiers portant les matricules suivants :

0514 13 4233  
0515 63 6917  
9314 87 9746  
0011 62 7802  
9409 45 7637

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-74**  
**MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR FAIRE UNE**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET PAVAGE**  
**DU PONT DE LA RIVIÈRE-COLOMBIER EN FORÊT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le désir de procéder à la rénovation du pont de la Rivière-Colombier en forêt ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à repaver le pont de la Rivière-Colombier en forêt ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil mandate la directrice générale, madame Milaine Charron, à faire une demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord ;

QUE la directrice générale soit la signataire des ententes pour le projet pavage du pont de la Rivière-Colombier en forêt.

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-75**  
**MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR FAIRE UNE**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET SENTIERS PÉDESTRES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le désire de réaménager les sentiers pédestres dans différent secteur de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet « sentiers pédestres » offre des avantages dans la communauté, il fournit aux résidents et aux visiteurs de profiter de la nature ainsi que de faire de l'exercice tout en profitant des magnifiques paysages locaux ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil mandate la directrice générale, madame Milaine Charron, à faire une demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord ;

QUE la directrice générale soit la signataire des ententes pour le projet « sentiers pédestres ».

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-76**  
**LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES POUR L'ANSE-À-NORBERT**

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, le conseil demande une soumission à Sani-Manic Côte-Nord pour la location de deux toilettes chimiques pour l'Anse-à-Norbert ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de la location, selon la soumission, est de 250 \$ chacune aux quatre semaines, la mobilisation et la démobilitation est fixé à 450 \$, et la vidange, le nettoyage et les produits pour les deux toilettes est fixé à 225 \$ par semaine, taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la soumission de Sani-Manic Côte-Nord avec les conditions énumérées ci-haut pour un montant total de 4 250 \$ taxes en sus ;

QUE que la location des deux toilettes chimiques soit du 15 juin au 15 septembre 2024.

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-77**  
**CONCOURS MAISON FLEURIS**

CONSIDÉRANT QUE le concours « Maisons fleuries » est de retour à Colombier pour une 8<sup>e</sup> édition ;

- CONSIDÉRANT QUE tous les propriétaires, locataires et commerçants âgés de plus de 18 ans, résidant à Colombier y sont admissibles ;
- CONSIDÉRANT QUE les participants doivent installer au moins une jardinière ;
- CONSIDÉRANT QU' un formulaire d'inscription sera à la disposition des citoyens dans le bulletin municipal de mai 2024, la page Facebook de la municipalité et le site internet au [www.colombierhcn.com](http://www.colombierhcn.com);
- CONSIDÉRANT QUE le formulaire d'inscription doit être retourné au bureau municipal et y joindre aussi une ou des photos de vos jardinières ou arrangements floraux, au plus tard le 4 octobre 2024, soit par courrier au 568, rue Principale, Colombier, G0H 1P0, ou soit par courriel à [mcharron@colombierhcn.com](mailto:mcharron@colombierhcn.com);

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

- QUE le conseil autorise une 8<sup>e</sup> édition du concours « Maisons fleuries » ;
- QUE les cinq (5) tirages de 200 \$ chacun, seront pigés devant le public à la séance 15 octobre 2024.
- QUE le 1 000 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-78**  
**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2024-03**

Avis de motion est donné par monsieur Marcel Dumont à l'effet qu'un règlement sera présenté subséquemment, dans le cadre du règlement concernant les compteurs d'eau potable.

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-79**  
**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-03, CONCERNANT**  
**LES COMPTEURS D'EAU POTABLE**

Il est par la présente, déposé par monsieur Marcel Dumont conseiller au siège numéro 4, le projet du règlement numéro 2024-03 intitulé, Règlement concernant les compteurs d'eau potable, qui sera adopté à une séance subséquente, soit le 11 juin 2024.

**2024-05-14-80**  
**MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR FAIRE UNE**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR,**  
**D'UNE CUISINIÈRE ET D'UNE ENSEIGNE POUR LA NOUVELLE**  
**SALLE COMMUNAUTAIRE DE COLOMBIER**

- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a récemment fait rénover un bâtiment pour le convertir en salle communautaire ;
- CONSIDÉRANT QUE ce projet « achat d'un réfrigérateur, d'une cuisinière et une enseigne » est essentiel pour la nouvelle salle communautaire,
- CONSIDÉRANT QUE ce projet « d'achat » doit faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord en vitalisation ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil mandate la directrice générale, madame Milaine Charron, à faire une demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord ;

QUE la directrice générale soit la signataire des ententes pour le projet achat d'un réfrigérateur, d'une cuisinière et d'une enseigne ».

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-81**

**MANDAT À JÉRÔME DUBÉ-VALLÉ, PRÉPOSÉ AUX LOISIRS ET CULTURE POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET SURFACE MULTISPORT (DEKHOCKEY) AU PARC DES SPORT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a comme projet d'ajouter une surface multisport sur la patinoire existante ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet surface multisport (dekhockey) doit faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil mandate monsieur Jérôme Dubé-Vallée à faire une demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord ;

QUE monsieur Jérôme Dubé-Vallée soit le signataire des ententes pour le projet surface multisport (dekhockey).

---

Claire Savard, maire

**2024-05-14-82**

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE COMMUNICATION RFTECH INC. POUR LE REMPLACEMENT DE LA TOUR DE COMMUNICATION INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la tour de communication incendie situé à l'arrière du bâtiment municipal menace de s'effondrer et doit être remplacé ;

CONSIDÉRANT QUE Communication RFTECH Inc. nous a remis une soumission pour le remplacement de la tour ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la soumission de Communication RFTECH Inc. au montant de 25 212.01 \$ taxes comprises ;

QUE le montant de 25 212.01 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

---

Claire Savard, maire

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cinq personnes étaient présente.

**FERMETURE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Catherine Conroy propose de lever la séance ordinaire à 19 heures 34 minutes.

LA MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-  
TRÉSORIÈRE

\_\_\_\_\_  
**Claire Savard**

\_\_\_\_\_  
**Milaine Charron**

Je, Claire Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.